

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RG1207 Initiation à l'apprentissage des langues germaniques chez l'enfant			
Ancien Code	PERG1B27ALGE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGB1270		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Céline DUBY (celine.duby@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval Aurélie BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be) Manon MAGROFUOCO (manon.magrofuoco@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Anglais, Français		

2. Présentation

Introduction

Il s'agit d'une première approche de l'enseignement des langues dans l'enseignement primaire.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Les étudiants aborderont la structure de l'enseignement primaire et les grandes caractéristiques de l'apprentissage chez les plus jeunes. Ils commenceront à concevoir des activités pour de jeunes apprenants.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B27ALGEA Initiation à l'apprentissage des langues germaniques chez l'enfant 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B27ALGEA Initiation à l'apprentissage des langues germaniques chez l'enfant 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation à l'apprentissage des langues germaniques chez l'enfant			
Ancien Code	13_PERG1B27ALGEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEGB1271		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurélie BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be) Manon MAGROFUOCO (manon.magrofuoco@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder la structure de l'enseignement primaire et les grandes caractéristiques de l'apprentissage chez les plus jeunes et à concevoir des activités pour de jeunes apprenants.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage terminaux:

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage spécifiques:

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant.e sera capable

- de construire des activités d'apprentissage destinées à des enfants de l'enseignement primaire et/ou de rédiger un rapport écrit en lien avec l'expérience vécue sur le terrain.
- d'extraire les caractéristiques de l'enseignement des langues étrangères dans le primaire sur base de documents et d'un portfolio.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction à la structure de l'enseignement fondamental ;
Notions d'éveil aux langues ;
Lecture commentée du programme – langues modernes et des socles de compétences ;
Présentation de supports adaptés à l'enseignement fondamental ;
Observation de leçons (filmées ou dans une école) dans des classes de l'enseignement fondamental ;
Caractéristiques de l'apprentissage d'une langue étrangère chez les plus jeunes ;
Découverte de chansons et introductions ludiques du vocabulaire dans le fondamental (schéma de préparation, ...).

L'enseignant.e se réserve le droit de modifier ou compléter cette liste de contenus en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteraient.

Démarches d'apprentissage

Lors des séances en présentiel, les étudiant.es seront amené.es à présenter diverses activités à leurs pairs. Ces activités sont basées sur les concepts théoriques abordés. Chaque présentation donnera lieu à un feedback collectif oral et/ou écrit.

Intervention du MFP (Madame Magrofuoco) spécialisé dans le primaire
Les moments de travail en autonomie seront consacrés à la préparation de ces activités.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Feedback
- Questionnement sur la méthode de travail (aidant au retour réflexif)
- Tutorat

Sources et références

Référentiel des langues modernes
Manuels scolaires

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
les sources et références mentionnées ci-dessus, et les syllabus/PowerPoints postés sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Lors de l'évaluation certificative de l'UE, l'étudiant.e sera capable de :
proposer/concevoir des activités d'apprentissage spécifiques à l'enseignement primaire ; justifier les choix didactiques grâce aux concepts théoriques.

Pendant le semestre, l'étudiant.e sera testé.e régulièrement de manière formative sur le contenu de l'AA (travaux, présentations orales).

L'étudiant.e sera également évalué.e de manière certificative en fin de semestre lors d'un examen mixte (1 travail écrit et 1 examen oral)

L'évaluation portera sur la maîtrise des contenus ainsi que sur les démarches et outils didactiques vus en cours.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des 2 parties, à raison de 80% pour l'examen oral et 20% pour le travail écrit (remis sur 100%).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations hors travail journalier sont présentées. Si l'étudiant.e souhaite signer l' (ou les) examen(s), l'indication "PR" apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE. En cas de non présence et non signature, c'est l'indication "PP" qui apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).